

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°048/2021

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la signature de la convention de mise à disposition partielle d'agents communaux (Budget Principal et Régie de l'eau et de l'Assainissement) au profit du Syndicat Intercommunal de Collecte des Eaux Usées de la Vallée du Paillon (SICTEU).

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 du mois d'avril à 09h30

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2021.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaëli TRUCCHI / Bouabdallah LAFTAS / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Françoise DAMILANO / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX / Maëva THOMMERET.

PROCURATIONS : Thierry VISSIAN à Romain BIANCHI / Kathy NICOLAS à Philippe MINEUR / Vanessa BEAUJAUD à Catherine DINI / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL à Alexandra RUSSO / Jean-Marc OCCHIROSSI à Sandrine GUGLIELMINO.

ABSENT : Gracienne DODAIN

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le code général des collectivités locales,

Vu l'article 9 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008

Considérant qu'il convient de mettre des agents à disposition partielle du SICTEU (cf. projet de convention ci-joint)

Après en avoir délibéré,

Il est **décidé** au Conseil municipal d'autoriser le maire, ou son représentant à signer la convention de mise à disposition des agents communaux au SICTEU.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Absents : 1

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 26

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :26/04/2021
et publication en mairie le : 28/04/2021